

Toulouse, le 03 septembre 2014  
DCT/DA/Geipan

## COMpte RENDU D'ENQUÊTE

CHAHAINES (72) 13.09.2009

### CAS D'OBSERVATION

#### 1 – CONTEXTE

Le 4 février 2010, le GEIPAN reçoit un message d'un des enquêteurs du GEIPAN, l'informant d'une observation étrange par deux gendarmes à CHAHAINES (72) dans la soirée 13.09.2009, d'un gros objet volant équipé de lumières clignotantes rouge.

Les témoins déposeront leur témoignage en gendarmerie en mars 2010, et la gendarmerie fera sa propre enquête jusqu'en septembre 2010.

#### 2- DESCRIPTION DU CAS

T1 : conductrice

T2 : passagère à l'avant du véhicule

Le dimanche 13 septembre 2009, entre 21h30 et 22h, une patrouille de gendarmerie en service de nuit constate la présence d'une masse immobile se trouvant juste au-dessus de la mairie de CHAHAINES (mairie située au centre du bourg, sur la place de l'église, en photo ci-dessous. Coordonnées GPS : Latitude : 47°44'28.85"N Longitude : 0°30'52.90"E Cap de l'objet : 220° (47,7417913-0,5145375)).



Photo GEIPAN

La patrouille arrivait de la direction de LHOMME, par la D 64 (à droite de la photo) (voir le plan de situation à diverses échelles, et la planche photographique établis par la gendarmerie ; la dernière photo est une reconstitution de nuit de la scène).

Le témoin T1, conductrice, a arrêté le véhicule (Renault TRAFIC) , moteur coupé et les témoins sont restées pendant plusieurs minutes (au moins cinq) stationnées place de l'église, au pied de la mairie (photo ci-dessus), à regarder cette masse se trouvant à quelques mètres d'elles, juste au-dessus du toit de la mairie. T2, passagère avant droite, ayant une vue directe sur la masse en question, précise qu'il y avait comme deux sortes « d'ailes ».

Il y avait également deux feux rouges. Les deux feux clignotaient de façon asynchrone. T2 ne distinguait pas le contour de l'objet car il faisait nuit. Malgré l'éclairage public, elle ne voyait qu'une masse sombre qui se détachait dans la nuit et qui lui paraissait imposante par rapport à la mairie.

Elle a baissé sa glace et, ce qui l'a frappé aussitôt, c'est qu'il n'y avait pas de bruit provenant de l'objet, juste un très léger vrombissement.

Les témoins ont pensé à un avion militaire faisant un exercice mais elles étaient quand même perplexes par rapport à l'absence de bruit, à l'immobilité et la taille de l'objet.

Au bout de quelques minutes, l'objet est parti lentement et sans bruit. Les témoins l'ont aussitôt perdu de vue à cause des habitations se trouvant autour. Il n'y avait absolument personne dans le bourg à ce moment-là, juste la patrouille et cet objet.

T1 a conduit le véhicule en direction de PORT GAUTIER - CHATEAU DU LOIR par la D 64. A la sortie du bourg de CHAHAINES, T1 et T2 ont remarqué de nouveau la présence de l'objet avec ses feux clignotants, se sustentant juste au-dessus des champs, sur le côté gauche par rapport au sens de

circulation du véhicule. Bien qu'il fasse nuit, elles voyaient bien les champs et le fait que l'objet se trouvait seulement à quelques mètres au-dessus du sol.

T1 a allumé les feux latéraux de la rampe du véhicule mais l'éclairage d'appoint n'était pas assez puissant pour voir l'objet. T1 roulait à très faible allure sur la route et l'objet se déplaçait parallèlement au TRAFIC, à la même vitesse que le véhicule, toujours à quelques mètres au-dessus du sol et sans bruit. Ensuite l'engin est passé à quelques mètres au-dessus de la route devant le TRAFIC pour venir se positionner sur la droite, du côté de T2. Il a pris de la hauteur en partant toujours sur la droite au-dessus du plateau situé à proximité, pour revenir aussitôt sur la gauche, en passant à quelques mètres au-dessus du TRAFIC. Il s'est de nouveau positionné au-dessus des champs, progressant toujours à quelques mètres au-dessus du sol, parallèlement au véhicule et à la même vitesse. T1 a poursuivi la patrouille en accélérant son allure, vers le hameau de PORT-GAUTIER, l'objet se trouvant toujours au-dessus des champs et se déplaçant à allure réduite. En fin de patrouille, lorsque les témoins sont revenues dans l'autre sens, en venant de CHATEAU-DU-LOIR, l'objet avait disparu.

Les témoins n'ont pas pensé à appeler le Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG) du MANS afin de vérifier s'il n'y avait pas, éventuellement, un exercice militaire quelconque ce soir-là, sur le secteur de CHAHAIGNES. De même, aucune mention de cette observation n'a été faite dans le compte-rendu de service, au retour de patrouille. Les témoins n'ont pas pensé à prendre l'objet en photo alors qu'il y a tout le matériel nécessaire dans le véhicule d'intervention. Elles n'ont parlé de cette observation à personne en revenant de patrouille.

Elles ne savent pas ce qu'elles ont vu ce soir-là mais pour elles ce n'était ni un avion, ni un hélicoptère. A aucun moment, elles n'ont pensé à quelque chose d'étrange. Elles ont continué la patrouille comme si de rien n'était.

Ce n'est qu'un mois après qu'elles ont fait ce récit à un de leurs collègues, qui les a incitées à déposer leurs témoignages officiellement.

### **3- DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

#### **ENQUETE DE GENDARMERIE**

L'enquête de gendarmerie, démarrée seulement en 2010, plusieurs mois après les faits a permis de conclure sur les éléments suivants :

-l'engin observé n'est pas un engin militaire bien que ce soit la première hypothèse envisagée. L'armée française ne dispose pas d'engins ayant ce type de comportement. De plus la réglementation aérienne militaire interdit tout vol en-dessous de 300m hors zone militaire.

-au moment de l'enquête, il était trop tard pour récupérer les traces radar sur la zone à l'heure des faits. De toute façon, à cette altitude très basse, l'engin n'a probablement pas été détecté par les radars.

-son aspect et son comportement sont compatibles avec ceux d'un dirigeable :

-suite à une discussion avec un fabricant de dirigeable à propulsion électrique, il apparaît que l'engin observé pourrait être un aéronef de ce type, mais ces engins sont très peu nombreux, demandent une base de lancement relativement complexe, et ont un rayon d'action faible de l'ordre de 50 km. Le fabricant ne voit pas, parmi les dirigeables qu'il a fabriqués, lequel aurait pu se trouver là.

-dans ce dernier cas, d'une part la signalisation lumineuse de cet engin a été soit mal perçue/restituée par les témoins, d'autre part cet engin était en nette infraction avec les règles de sécurité aérienne.

-Une enquête auprès de la BGTA de Rennes-Saint-Jacques indique qu'il n'y a pas de base de lancement de dirigeables déclarées dans la zone, et qu'aucune machine de ce type n'est connue dans la zone.

## VERIFICATIONS PAR LE GEIPAN

### AUPRES DES ACTEURS DE L'AERONAUTIQUE DE LOISIRS

Le GEIPAN a pris contact avec la base de loisirs aériens et hélicoptère de Neuvy-Le-Roi <http://www.airtouraine.fr/> située à 18 km à vol d'oiseau de Chahaignes.

La base n'était pas utilisée pour les dirigeables à l'époque ; mais on note qu'en 2014, cette société propose des vols en dirigeable <http://www.airtouraine.fr/billetterie/dirigeable/vol-dirigeable/>

### AUPRES DES TEMOINS

Le GEIPAN a appelé le témoin T1 au téléphone le 31/10/2012 :

Elle confirme son témoignage. Elle regrette de n'avoir pas pris de photo. Elle a pensé à un avion qui faisait du surplace : exercice militaire. C'est un mois après que son collègue lui a fait réaliser que son observation était anormale.



## Synthèse des ELEMENTS COLLECTES

Cette liste fait référence à des questions posées aux témoins dans le procès-verbal. Une grille récapitulative est présentée pour chaque témoignage.

### TEMOIN N° 1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin	CHAHAIGNES (72)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	Conduisait
B2	Adresse précise du lieu d'observation	LATITUDE 47,7417 / LONGITUDE 0,5145
B3	Description du lieu d'observation	Place de village
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	13/09/2009
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	Entre 21:30 :00 et 22:00:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	10 minutes
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	1
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	collègue
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	Déplacement du véhicule
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	Le départ de l'engin
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	non
B14	Conditions météorologiques	
B15	Conditions astronomiques	Nuit noire sans étoile
B16	Equipements allumés ou actifs	Véhicule : camionnette
B17	Sources de bruits externes connues	Moteur du véhicule
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	Forme hexagonale avec deux parties arrondies
C3	Couleur	foncée + lumières
C4	Luminosité	Faible, lumières fixe, et clignotantes
C5	Trainée ou halo ?	non
C6	Taille apparente (maximale)	15m (plus que la mairie)
C7	Bruit provenant du phénomène ?	
C8	Distance estimée (si possible)	40m
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	Nord

C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	70°
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	Est puis Sud-est
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	50°
C13	Trajectoire du phénomène	Immobile puis rectiligne puis changement de direction
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	
C15	Effet(s) sur l'environnement	non
<i>Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/ NON
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	Continué sa mission
E4	Quelle interprétation donne t-il a ce qu'il a observé ?	Aéronef militaire
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	NON
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	NON
E8	Le témoin pense t'il que la science donnera une explication aux PAN ?	

TEMOIN N° 2

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin	CHAHAINES (72)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	Conduisait
B2	Adresse précise du lieu d'observation	LATITUDE 47,7417 / LONGITUDE 0,5145
B3	Description du lieu d'observation	Place de village
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	13/09/2009
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	Entre 22:00 :00 et 23:00:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	10 minutes
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	1
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	collègue
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	Déplacement du véhicule



B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	<b>Le départ de l'engin</b>
B12	Phénomène observé directement ?	<b>OUI</b>
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	<b>non</b>
B14	Conditions météorologiques	<b>pas de pluie, doux</b>
B15	Conditions astronomiques	<b>Nuit noire sans étoile</b>
B16	Equipements allumés ou actifs	<b>Véhicule : camionnette</b>
B17	Sources de bruits externes connues	<b>Moteur du véhicule</b>
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	<b>1</b>
C2	Forme	<b>Ni rond ni triangulaire avec deux sortes d'ailes</b>
C3	Couleur	<b>foncée + lumières</b>
C4	Luminosité	<b>Faible, lumières fixe, et clignotantes</b>
C5	Trainée ou halo ?	<b>non</b>
C6	Taille apparente (maximale)	<b>15m (plus que la mairie)</b>
C7	Bruit provenant du phénomène ?	<b>Léger vrombissement</b>
C8	Distance estimée (si possible)	<b>Très proche</b>
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	<b>Nord</b>
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	<b>70°</b>
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	<b>Est puis Sud-est</b>
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	<b>50°</b>
C13	Trajectoire du phénomène	<b>Immobile puis rectiligne puis changement de direction</b>
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	
C15	Effet(s) sur l'environnement	<b>non</b>
<i>Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	<b>OUI</b>
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	<b>/ NON</b>
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	<b>Continué sa mission</b>
E4	Quelle interprétation donne t-il a ce qu'il a observé ?	<b>Aéronef militaire</b>
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	<b>NON</b>
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	<b>NON</b>
E8	Le témoin pense t'il que la science donnera une explication aux PAN ?	

## 4- HYPOTHESES ENVISAGEES

L'enquête effectuée par la gendarmerie a rapidement conclu à l'impossibilité d'un aéronef militaire : l'Armée de l'air ne possède pas d'engins semblables, et il est interdit de voler si bas au-dessus des zones habitées.

L'hypothèse d'un dirigeable civil convient assez bien à la description des témoins, si ce n'est l'absence de feux de position fixes rouge et vert (sur ce dernier point, on peut penser que les témoignages ont pu être imprécis, et que les témoins n'ont remarqué que les feux le plus puissants, qui clignotaient de façon désynchronisée).

Voir le site d'un fabricant de ce genre d'appareil :

<http://www.airstar-light.com/corporate/index.php/fr/dirigeables>

Cette hypothèse lève deux questions majeures :

-D'où venait ce dirigeable ? Sachant que ces engins ont un faible rayon d'action, et qu'aucune base pouvant en accueillir n'était connue sur la région (ça a changé depuis). Ces engins sont très peu nombreux, et personne n'en connaissait dans le milieu aéronautique

-Pourquoi était-il là, en totale infraction avec la législation, en prenant des risques importants en volant si bas ?

On peut aussi s'étonner que les témoins n'aient pas remarqué de nacelle ? Etait-ce alors un engin d'observation ou un prototype télécommandé ?

On peut imaginer par exemple un modèle acheté à l'étranger par un riche propriétaire passionné, transporté dégonflé jusque dans la région, puis lâché nuitamment depuis sa propriété ; le pilote ou l'opérateur aurait fait alors un vol d'essai, en toute clandestinité.

On peut aussi s'étonner qu'il n'y ait pas eu d'autres témoins : mais les témoins n'ont rencontré personne. Et c'est une heure où les habitants sont le plus souvent à l'intérieur.

**Cette hypothèse de dirigeable civil en infraction, bien que contestable sur plusieurs points, s'avère compatible avec l'observation.** Voir un fabricant de ce genre d'appareil : <http://www.anabatic.aero/>

### 4.1. SYNTHÈSE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE	ARGUMENT(S) POUR	ARGUMENT(S) CONTRE	IMPORTANCE*
<b>Aéronef militaire</b>	Ce qu'ont pensé les témoins	Rien ne correspond. Vol interdit si bas sur les zones habitées.	10%
<b>Ballon dirigeable électrique</b>	Aspect ressemblant Dynamique de vol conforme	Eclairage non-conforme Vol interdit si bas Aucun signallement ni de dirigeable, ni de base de lancement	60%

\*Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)



## 5 CONCLUSION

### 5.1. CLASSIFICATION

Cette observation a une très bonne consistance, du fait de deux témoins de qualité avec un rapport très détaillé en gendarmerie. Malheureusement, il n'y a pas de photo du phénomène.

L'étrangeté est moyenne du fait que l'objet observé a de nombreuses caractéristiques d'un objet connu : taille, forme, feux anti-collision, dynamique de vol.

Ce qui fait l'étrangeté de ce cas, c'est qu'il fait nuit, que cet engin vole dangereusement bas, en infraction réglementaire, et qu'il n'en a été retrouvé aucune trace dans la région sur les sites où ce genre d'engins est connu.

**Le GEIPAN classe ce cas « B » : observation probable d'un « petit » dirigeable, peut-être télécommandé, probablement à propulsion électrique.**

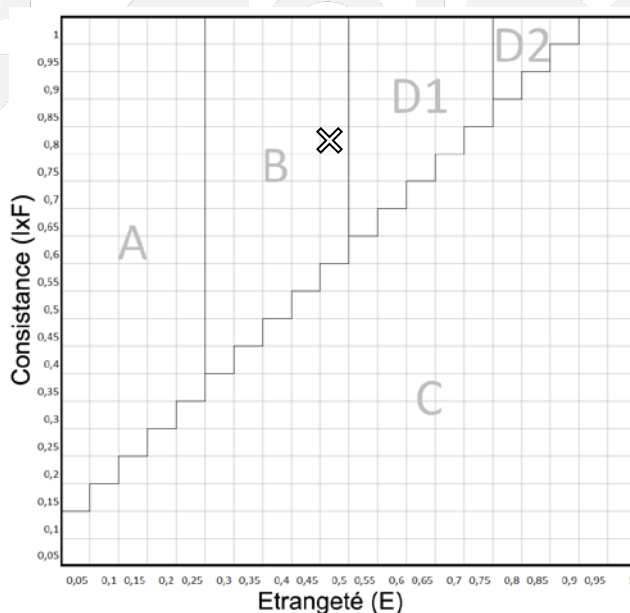
On constate dans le tableau ci-dessous que, pour une étrangeté qui aurait été jugée à peine supérieure, ce cas aurait été classé D1.

CONSISTANCE<sup>(1)</sup> (IxF)

0.8

ETRANGETE<sup>(2)</sup> (E)

0.5



(1) Consistance (C) : entre 0 et 1. Quantité d'informations (I) fiables (F) recueillies sur un témoignage ( $C = IxF$ ).

(2) Etrangeté (E) : entre 0 et 1. Distance en termes d'informations à l'ensemble des phénomènes connus.